

OSONS L'EXPERIMENTATION

CARDIE - Conseil Académique Recherche-Développement en Innovation & Expérimentation

Vous avez dit expérimentation ?

Processus de
transformation des
pratiques pédagogiques
et/ou éducatives, collectives
à caractère dérogatoire.

Il requiert une **démarche
de formalisation**. Adopté
pour une durée comprise
entre 3 et 5 ans, **sous
réserve de
l'autorisation préalable
des autorités
académiques**, il fait
l'objet d'une évaluation

QU'EST-CE QU'EXPERIMENTER ?

L'expérimentation est une réponse singulière, créative et collective à une problématique spécifique. Adopter une démarche expérimentale, c'est envisager une solution pédagogique ou éducative à un problème posé par le diagnostic réalisé. L'article L 401-1 du code de l'éducation offre un cadre sécurisé pour mobiliser la créativité. Il ouvre la possibilité aux équipes enseignantes, aux directeurs d'écoles et aux chefs d'établissement de concevoir des organisations dérogatoires, inscrites dans le projet d'école ou d'établissement, en lien avec les priorités d'action du projet académique. Sa mise en œuvre s'accompagne d'une analyse régulière de la cohérence des modalités choisies au regard des objectifs fixés.

L'expérimentation est un droit

L'article L 401.1 du code de l'éducation ouvre un droit à l'expérimentation sur les champs de l'enseignement des disciplines, l'interdisciplinarité, l'organisation pédagogique de la classe, de l'école ou de l'établissement, la coopération avec les partenaires du système éducatif, les échanges ou le jumelage avec des établissements étrangers d'enseignement scolaire, pour une durée de 3 à 5 ans.

*« Expérimenter, ce n'est pas forcément
inventer quelque chose qui n'existe nulle part
ailleurs »*

Vous souhaitez vous engager dans une démarche expérimentale ?

Le projet nécessite **un accord rectoral préalable**. Il sera accompagné par l'inspecteur référent ou de filière, l'inspecteur de circonscription ou la mission CARDIE. Les établissements saisiront leur projet via la rubrique « COPIEs (Contrats d'Objectifs, Projets d'établissement, Innovations et Expérimentations pédagogiques) accessible à partir de l'Espace Numérique de Travail académique. La rubrique nommée rassemble tous les modèles nécessaires à la rédaction des nouveaux contrats et expérimentations pédagogiques.



CC0 Public Domain



CC0 Public Domain

Nous contacter

CARDIE

75 rue Saint Roch
31400 Toulouse

cardie@ac-toulouse.fr

Chargée de mission
cecile.baudry1@ac-toulouse.fr
05.36.25.87.01

www.ac-toulouse.fr/cardie

@cardie_tlse

❑ **Premier Cas** : Le projet d'expérimentation, dérogeant au cadre réglementaire (article L401-1 du code de l'éducation), s'inscrit dans le calendrier de contractualisation de l'école ou de l'établissement avec les autorités académiques (projet d'école ou d'établissement, contrat d'objectifs).

❑ **Deuxième Cas** : Les équipes souhaitent s'engager dans une démarche d'expérimentation, hors calendrier de contractualisation, en réponse à une problématique émergente

➔ **Dans les deux cas, les équipes renseignent le document disponible en téléchargement [ici](#) et le retournent complété à cardie@ac-toulouse.fr et en copie à cecile.baudry1@ac-toulouse.fr avant le 22 mars 2019. Elles prendront soin d'informer l'inspecteur référent, de filière ou de circonscription afin de pouvoir bénéficier de ses conseils en amont de l'expertise de la mission CARDIE.**

Chaque dossier sera expertisé en commission consultative et soumis ensuite pour validation à Madame la Rectrice qui arrêtera la liste des projets d'expérimentation relevant de l'article L401-1 du code de l'éducation pour l'année scolaire à venir. Une fois validé, ce document signé par la commission sera déposé dans la rubrique COPIES (Expérimentation) de l'ENT de l'établissement.

Ces expérimentations font l'objet d'une évaluation annuelle. Le Conseil national d'évaluation du système scolaire établit chaque année un bilan des expérimentations menées en application du présent article.

Les outils au service de l'innovation et de l'expérimentation

L'Innovathèque : base nationale des projets innovants à découvrir par thématique ou par recherche géographique

Viaéduc : le réseau professionnel des professeurs innovants pour vous permettre d'échanger, partager, mutualiser, créer vos groupes d'intérêt...